

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 689

30 mars 2009

### SOMMAIRE

<b>Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l.</b> .....	<b>33036</b>	<b>Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI-CAR</b> .....	<b>33058</b>
<b>Arita S.à r.l.</b> .....	<b>33072</b>	<b>Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI-CAR</b> .....	<b>33062</b>
<b>CPP Investment Board European Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>33067</b>	<b>Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI-CAR</b> .....	<b>33055</b>
<b>CR Acoustique &amp; Design S.à r.l.</b> .....	<b>33064</b>	<b>Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SI-CAR</b> .....	<b>33050</b>
<b>CR Acoustique S.à r.l.</b> .....	<b>33064</b>	<b>Ping S.à r.l.</b> .....	<b>33053</b>
<b>Debt Solutions I Lux, S.à r.l.</b> .....	<b>33036</b>	<b>Prentice S.A.</b> .....	<b>33061</b>
<b>Djedefre S.A. Holding</b> .....	<b>33057</b>	<b>SCHARTZ Frères</b> .....	<b>33050</b>
<b>F.C.T.C. Luxembourg S.A.</b> .....	<b>33060</b>	<b>Stendhal Rouge S. à r. l.</b> .....	<b>33065</b>
<b>Fortytwo Investment Real Estate SA</b> ....	<b>33049</b>	<b>Steril-Air S.A.</b> .....	<b>33052</b>
<b>Hyosung Luxembourg S.A.</b> .....	<b>33071</b>		
<b>Invenergy Canada I S. à r.l.</b> .....	<b>33038</b>		
<b>Invenergy Wind Europe Greece S.à r.l.</b> ..	<b>33026</b>		

**Invenergy Wind Europe Greece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.125.

In the year two thousand eight, on the first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 121.947 and having a share capital amounting to EUR 112,600.- (Invenergy LLC),

represented by Caroline Muller, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that Invenergy LLC is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 134.125 (the Company), and

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 4. "Corporate object" of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

**" Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

2. Amendment and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

3. Confirmation of Mr. James T. Murphy as class A manager, Mr. Joseph Condo as class A manager, Mr. Pietro Longo as class B manager, Mr. Gérard Birchen as class B manager, and Mr. Eric Magrini as class B manager of the Company;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Articles and resolves that such article shall have the wording as per article 3. of the second resolution below.

## Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles, which shall henceforth read as follows:

### **"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

### **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2. (vii) hereof.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### **Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3. hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) on a per transaction basis or (ii) the joint signatures of any one (1) class A manager, and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

##### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

###### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

###### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholders may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

##### **Art. 12. Single shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the single shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such single shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

##### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year at the registered office of the Company.

##### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder hereby confirms (i) Mr. James T. Murphy, Mr. Joseph Condo, as class A managers, and (ii) Mr. Eric Magrini, Mr. Gérard Birchen, and Mr. Pietro Longo and as class B managers of the Company.

#### *Declaration - Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand and four hundred euros (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le premier décembre.

Par devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L- 1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.947 et ayant un capital social s'élevant à EUR 112.600,- (Invenergy LLC),

représentée par Caroline Muller, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que Invenergy LLC est l'associé unique (l'Associé Unique) d'INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.125 (la Société); et

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 4. "Objet social" des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

2. Modification, refonte et nouvelle numérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

3. Confirmation de M. James T. Murphy comme gérant de classe A, M. Joseph Condo comme gérant de classe A, M. Pietro Longo comme gérant de classe B, M. Gérard Birchen comme gérant de classe B, et M. Eric Magrini comme gérant de classe B de la Société;

4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3. des Statuts et décide qu'il aura la teneur de l'article 3. à la deuxième résolution ci-dessous.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier, de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

## I. Dénomination - Siège social - objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "INVENERGY WIND EUROPE GREECE S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un (1) associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.



La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social décrit à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions d'un montant maximum de trois mille euros (EUR 3.000,-) par transaction ou (ii) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par une résolution du Conseil.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations des assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

##### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année au siège social de la Société.

##### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nommeront le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises le cas échéant et détermineront leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprises pourront être réélus.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) sont disponibles pour une procéder à une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit des pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être recueillies sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales afin d'être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique confirme (i) M. James T. Murphy, M. Joseph Condo, comme gérants de classe A et (ii) M. Eric Magrini, M. Gérard Birchen, et M. Pietro Longo, comme gérants de classe B de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le montant des dépenses relatives au présent acte est estimé à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-) .

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de ladite partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48710. Reçu douze euros (12.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009035614/5770/553.

(090040336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Debt Solutions I Lux, S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.592.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

"AIRCRAFT SOLUTIONS 27108/27109, LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States and registered with the Trade Register of Delaware under number 5097879,

here represented by Mrs Judith STERN, avocet à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Debt Solutions I Lux, S.à r.l." (formerly R2M Music Publishing II-LU, S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law, with its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 131.592, incorporated pursuant to a notarial deed dated 24 August 2007, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 October 2007, number 2295, (the "Company"). The Articles of the Company have been amended pursuant to a notarial deed on 14 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 27 June 2008, number 1590.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to change the Company's name into "Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l." and to amend article 1 of the Articles of the Company that shall be read as follows:

**Art. 1. Name.** "A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l." ( the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to restate the purpose clause of the Company and as a consequence to amend Article 2 of the Articles of the Company as follows:

**Art. 2. Object.** "The object of the Company is the investment through any means whatsoever, the acquisition, the holding and the disposal of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, as well as in aircrafts, airplanes or related assets, and by purchase, subscription, or in any other manner as well as by the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates or deposits and other securities or financial instruments of any kind, as well as aircrafts, airplanes and assets relating directly or indirectly to the aviation sector and the ownership, administration, development and management of its assets.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings including without limitation for any margin and/ or short selling activities or otherwise as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending or similar transaction. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU**

"AIRCRAFT SOLUTIONS 27108/27109, LLC", une limited liability company constituée et régie selon les lois de l'État de Delaware, ayant son siège social au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès Trade Register of Delaware sous le numéro 5097879,

ici représentée par Maître Judith STERN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société "Debt Solutions I Lux, S.à r.l." (précédemment R2M Music Publishing II-LU, S.à r.l.), constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.592, constituée suivant acte notarié en date du 24 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 octobre 2007, numéro 2295 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 27 juin 2008, numéro 1590.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société au profit de "Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts qui doit être lu comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** "Il existe entre les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination " Aircraft Solutions 27108/27109 Lux S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent l'Article 2 des Statuts qui doit être lu comme suit:

**Art. 2. L'Objet.** "L'objet de la Société est l'investissement, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition, la détention et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités ainsi que dans des aéronefs, des avions ou des valeurs y relatives et par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats ou dépôts et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte, de même que des aéronefs, des avions et valeurs relatives directement ou indirectement au secteur de l'aviation, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises comprenant sans limitation pour toute activité de marge commerciale et/ou de vente à court terme ou autrement ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut entrer dans, exécuter et délivrer et effectuer tout swap, contrat à terme, opération à terme, dérivés, options, rachats, prêts sur action ou transaction similaire. La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet."

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. STERN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 janvier 2009. Relation: EAC/2009/749. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 MARS 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009036661/239/149.

(090041514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**Invenergy Canada I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 17.700,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.684.

In the year two thousand eight, on the first day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

INVENERGY DEVELOPMENT COMPANY LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office at One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (United States of America), registered with the Delaware Division of Corporations under number 3931287, (Invenergy LLC),

represented by Caroline Muller, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy signed under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that Invenergy LLC is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of INVENERGY CANADA I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.684 (the Company), and

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 4. "Corporate object" of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follows:

**" Art. 4. Corporate object.**

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

4.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

4.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

4.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.;"

2. Amendment and subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles;

3. Confirmation of Mr. James T. Murphy as class A manager, Mr. Mark Leaman as class A manager, Mr. Joseph Condo as class A manager, and Mr. Gérard Birchen as class B manager, Mr. Pietro Longo as class B manager, Mr. Eric Magrini as class B manager of the Company;

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 4. of the Articles and resolves that such article shall have the wording as per article 3. of the second resolution below.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend articles and subsequently to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change the headings in the Articles, which shall henceforth read as follows:

**"I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "INVENERGY CANADA I, S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered

office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the article 11.2 (vii) hereof.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one (1) or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at seventeen thousand seven hundred Canadian Dollars (CAD 17,700.-), represented by one hundred (100) shares in registered form, having a par value of one hundred and seventy-seven Canadian Dollars (CAD 177.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one (1) or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in article 11.2. (vii) hereof.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one (1) shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares to third parties by reason of a shareholder's death must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.



### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object set forth in article 3. hereof.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agents by a resolution of the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a written power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by (i) the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of three thousand euro (EUR 3,000.-) on a per transaction basis or (ii) the joint signatures of any one (1) class A manager, and any one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions) in case the number of shareholders of the Company is less than or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution(s). Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholders may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Single shareholder.**

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the single shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such single shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office of the Company.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year at the registered office of the Company.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one (1) or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

14.2. The operations of the Company are supervised by one (1) or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.3. The shareholders appoint the commissaires aux comptes, if any and réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The commissaires aux comptes and the réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) such interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one (1) or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by a resolution of the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

### *Third resolution*

The Sole Shareholder hereby confirms (i) Mr. James T. Murphy, Mr. Mark Leaman, Mr. Joseph Condo as class A managers, and (ii) Mr. Gérard Birchen, Mr. Pietro Longo, Mr. Eric Magrini as class B managers of the Company.

### *Declaration - Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le premier décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

INVENERGY DEVELOPMENT COMPANY LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, ayant son siège social One South Wacker Drive, Suite 2020, Chicago, IL 60606 (Etats-Unis d'Amérique), inscrite au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 3931287, (Invenergy LLC),

représentée par Caroline Muller, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que Invenergy LLC est l'associé unique (l'Associé Unique) d'INVENERGY CANADA I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.684 (la Société); et

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Modification de l'article 4. "Objet social" des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

**" Art. 4. Objet social.**

4.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

2. Modification et refonte subséquente et nouvelle numérotation des Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

3. Confirmation de M. James T. Murphy comme gérant de classe A, M. Mark Leaman comme gérant de classe A, M. Joseph Condo comme gérant de classe A, M. Gérard Birchen comme gérant de classe B, M. Pietro Longo comme gérant de classe B, et M. Eric Magrini comme gérant de classe B de la Société;

4. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4. des Statuts et décide qu'il aura la teneur de l'article 3. à la deuxième résolution ci-dessous.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier, de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, le cas échéant, d'insérer ou de modifier les titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "INVENERGY CANADA I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2(vii) des présentes.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent soixante dix-sept mille sept cents Dollars CanadienS (CAD 17.700,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent soixante dix-sept Dollars Canadiens (CAD 177,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts à l'article 11.2 (vii) des présentes.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un (1) associé, la cession des parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers par suite du décès d'un associé doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B.

##### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social exposé à l'article 3 des présentes.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par une résolution du Conseil à un (1) ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou lors de ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration écrite à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que toute résolution ne sera pas valablement adoptée à moins d'être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle d'un gérant mais seulement dans le cadre de transactions d'un montant maximum de trois mille euros (EUR 3.000,-) par transaction ou (ii). les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée le cas échéant comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés) dans le cas où le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, un projet explicite de la ou des résolutions à adopter devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations aux assemblées.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter aux Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Lorsque le nombre d'associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tiendra chaque année au siège social de la Société.

#### **Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un (1) ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.3. Les associés nomment le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant et le(s) réviseur(s) d'entreprises, le cas échéant et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le (s) commissaire(s) aux comptes et le(s) réviseur(s) d'entreprises sont rééligibles.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire par une résolution des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### Troisième résolution

L'Associé Unique confirme (i) M. James T. Murphy, M. Mark Leaman et M. Joseph Condo comme gérants de classe A et (ii) M. Gérard Birchen, M. Pietro Longo, M. Eric Magrini comme gérants de classe B de la Société.

### Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte s'élève environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: C. Muller et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48713. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009035615/5770/553.

(090040328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.



**Fortytwo Investment Real Estate SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 104.439.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trois mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société PATRA INTERNATIONAL LIMITED SA, ayant son siège social à Calle Aquilino de la Guardia, 8, Panama City - République de Panama, ici représenté par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 6 février 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme "FORTYTWO INVESTMENT REAL ESTATE SA", R.C.S. Luxembourg N° B 104.439, fut constituée par acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 138 du 15 février 2005;

- La société a actuellement un capital de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,-) représenté par sept mille (7.000) actions avec une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées;

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société "FORTYTWO INVESTMENT REAL ESTATE SA".

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société "FORTYTWO INVESTMENT REAL ESTATE SA" avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société "FORTYTWO INVESTMENT REAL ESTATE SA" déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné;

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- la comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuve le bilan au 31.12.2008 et le bilan de clôture daté de ce jour;

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes;

- les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "FORTYTWO INVESTMENT REAL ESTATE SA".

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8468. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009036686/5770/51.

(090041421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

---

**SCHARTZ Frères, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 107, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 15.457.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le six février.

Par devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Roger SCHARTZ, maître-électricien, né à Dudelange le 25 mai 1951, demeurant à L-3416 Dudelange, 107, rue Sainte Barbe. Le comparant requiert le notaire d'acter ce qui suit:

- SCHARTZ Frères, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-3416 Dudelange, 107, rue Sainte Barbe, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 15 457, a été constituée suivant acte Joseph KERSCHEN de Luxembourg en date du 26 octobre 1977, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 289 du 15 décembre 1977, modifiée suivant acte Joseph ELVINGER de Dudelange du 19 octobre 1988, publié au dit Mémorial, Numéro 4 du 6 janvier 1989, modifiée suivant acte sous seing privé du 31 juillet 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 1419 du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

- Son capital social est fixé à un trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf (30.986,69) euros, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts.

- La cession de parts sous seing privé du 31 juillet 2002, déposée au Registre de Commerce de Luxembourg, le 6 août 2002, dont copie ci-jointe, n'ayant, pour une raison inconnue du comparant, pas été mentionnée au registre de commerce, le comparant requiert d'abord le notaire de procéder à cette modification au registre de commerce.

- Agissant en sa qualité d'associé unique, il décide ensuite de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, il prononce en conséquence la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'actionnaire unique déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'actionnaire unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle.

Il reconnaît avoir été informé par le notaire sur la portée de cela et déclare persister dans son intention. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq (5) ans au domicile du comparant.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Schartz et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 4 mars 2009. Relation: EAC/2009/2416. Reçu cent cinquante euros 150,-

Le Receveur (Signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 05 MARS 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009035640/223/44.

(090040164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

—  
Im Jahre zwei tausend und neun.

Den neunzehnten Februar um 08.45 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 55, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 18. Februar 2009.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, gemäss eines Beschlusses vom 10. März 2008 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134995, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 200 vom 25. Januar 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von ein hundert neun und fünfzig tausend fünf hundert neun und zwanzig Euro und fünf und sieben Cents (159.529,75 EUR), eingeteilt in hundert und sieben und vierzigtausend neun hundert neun und vierzig Komma acht sieben (147.949,87) Manager-Aktien und elf tausend fünf hundert neun und sieben Komma acht acht (11.579,88) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 29 Dezember 2008 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um ein und dreissig tausend und vier und achtzig Euro und zehn Cents (31.084,10 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein hundert und neun und fünfzig tausend fünf hundert und neun und zwanzig Euro und fünf und sieben Cents (159.529,75 EUR) auf ein hundert und neunzig tausend sechs hundert und dreizehn Euro und fünf und achtzig Cents (190.613,85 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- zwei tausend achthundert Komma null eins (2.800,01) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von zwei Millionen sieben hundert und sieben und neunzig tausend zwei hundert und neun Euro und neun und neunzig Cents (2.797.209,99 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- acht und zwanzig tausend zwei hundert und vier und achtzig Komma null neun (28.284,09) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von ein und dreissig tausend und vier und achtzig Euro und zehn Cents (31.084,10 EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von zwei Millionen sieben

hundert und sieben und neunzig tausend zwei hundert und neun Euro und neun und neunzig Cents (2.797.209,99 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von ein hundert neunzig tausend sechs hundert dreizehn Euro und fünf und achtzig Cents (190.613,85 EUR), eingeteilt in hundert und sechs und siebenzig tausend zwei hundert drei und dreissig Komma neun sechs (176.233,96) Manager-Aktien und vierzehn tausend drei hundert neun und siebenzig Komma acht neun (14.379,89) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwei tausend sieben hundert Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/822. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035772/231/90.

(090040525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Steril-Air S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz.

R.C.S. Luxembourg B 115.077.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "STERIL-AIR S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-4151 Esch-sur-Alzette, 7, rue Ernie Reitz (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 115.077), constituée suivant acte du notaire Blanche MOUTRIER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2006 publié au Mémorial C numéro 1091 du 6 juin 2006.

La liquidation de la société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant le notaire instrumentaire en date du 23 janvier 2009, non encore publiée au Mémorial C.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal KOWALCZYK, gérant de société, demeurant à Mondelange (France).

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Marco THORN, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie CLERICI, gérante de société, demeurant à Woippy (France).

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

- a) Rapport du commissaire-vérificateur.
- b) Décharge aux liquidateurs et commissaire-vérificateur.
- c) Décharge aux administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire.
- d) Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour la période légale.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence,

ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'assemblée approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de la liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, qui conclut à l'adoption des comptes de la liquidation et à la décharge du liquidateur, restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Seconde résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et administrateurs-délégués de la société et au commissaire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme STERIL-AIR S.A. a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux de la société resteront déposés et conservés pendant cinq ans à la FIDUCIAIRE FERNAND SASSEL & Cie S.A., 7, route d'Esch L-1470 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux actionnaires et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. KOWALCZYK, M. THORN, V. CLERICI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 20 février 2009. Relation: REM/2009/240. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mars 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009035808/8085/72.

(090040478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Ping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.688.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine.

On the fourth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

**APPEARED:**

The company "GENLICO LIMITED", with its registered office at Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (British Virgin Islands), registered at the International Business Companies Act of the British Virgin Islands under the number 608721,

here represented by Mr David SANA, maître en droit, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David SANA, prenamed, declared and requested the notary to act:

I.- That the private limited company (société à responsabilité limitée) "PING S.à r.L", R.C.S. Luxembourg section B number 135688, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, was incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, on December 11, 2007, published in the Mémorial C number 459 of February 22, 2008.

II.- That the corporate capital of the private limited company "PING S.à r.L", pre-named, presently amounts to twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

III.- That following the transfer on February 16, 2009 of all the two hundred and fifty (250) sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each by Mr Gérard BIRCHEN to the appearing party, duly accepted in accordance with article 1690 of the civil code, the latter is the sole shareholder of the private limited company "PING S.à r.L", prenamed.

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the private limited company "PING S.à r.L", prenamed, which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party declares that it has taken over all assets and all liabilities of the said company.

VI.- That it is witnessed that the appearing party is vested with all the assets of the dissolved company and that the appearing party shall guarantee the payment of all liabilities of the company even if unknown at present.

VII.- That the liquidation of the private limited company "PING S.à r.L", prenamed, is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

VIII.- That full and entire discharge is granted to the incumbent managers of the dissolved company for the performance of their respective assignment.

IX.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

**Costs**

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf.

Le quatre mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

La société "GENLICO LIMITED", ayant son siège social à Wickhams Cay, Road Town 146, Tortola (Iles Vierges Britanniques), enregistrée auprès du "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "PING S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 135688, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, pré-nommé, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 459 du 22 février 2008.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "PING S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

III.- Que suite à la cession en date du 16 février 2009 de toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, par Monsieur Gérard BIRCHEN à la comparante, dûment acceptée en conformité avec l'article 1690 du code civil, cette dernière est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "PING S.à r.l.", pré-désignée.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société à responsabilité limitée "PING S.à r.l.", prédésignée, qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif social de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société à responsabilité limitée "PING S.à r.l.", prédésignée, est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

#### Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2009. Relation GRE/2009/913. Reçu soixante quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 10 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035783/231/99.

(090040158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

#### **Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den neunzehnten Februar um 08.15 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 55, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 18. Februar 2009.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt geneeiner Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, gemäss eines Beschlusses vom

10. März 2008 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134995, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 200 vom 25. Januar 2008.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreissig tausend neun hundert und acht und neunzig (30.998) Manager-Aktien und zwei (2) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 10. März 2008 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um zwanzig tausend und zwei und neunzig Euro und drei und achtzig Cents (20.092,83 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein und dreissig tausend Euro (31.000,- EUR) auf ein und fünfzig tausend und zwei und neunzig Euro drei und achtzig Cents (51.092,83 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- eintausend acht hundert und zehn (1.810,-) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von einer Million acht hundert und acht tausend ein hundert und neunzig Euro (1.808.190,- EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- achtzehn tausend zwei hundert und zwei und achtzig Komma drei und achtzig (18.282,83) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zwanzig tausend und zwei und neunzig Euro und drei und achtzig Cents (20.092,83 EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von einer Million acht hundert und acht tausend ein hundert und neunzig Euro (1.808.190,- EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von ein und fünfzig tausend und zwei und neunzig Euro drei und achtzig Cents (51.092,83 EUR), eingeteilt in neun und vierzig tausend zwei hundert und achtzig Komma acht drei (49.280,83) Manager-Aktien und ein tausend achthundert und zwölf (1.812) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwei tausend drei hundert fünfzig Euro abgeschätzt.



WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/816. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035782/231/86.

(090040525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

### **Djedefre S.A. Holding, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 108.352.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-neuf janvier,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de Patrimoine Familial "DJEDEFRE S.A. HOLDING", avec siège social à L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1078 du 21 octobre 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2928 du 17 décembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 108.352.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Romain LUTGEN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Transformation de la société anonyme de gestion de Patrimoine Familial (en abrégé "SPF") en une société de participations financières.

2. Modification de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DJEDEFRE S.A. HOLDING".

3. Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article quatre des statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

4. Modification de l'article quinze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la société en société anonyme de participations financières.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article premier des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DJEDEFRE S.A. HOLDING"."

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société, et subséquemment l'article quatre des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, Industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet."

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article quinze des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, R. Lutgen, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 janvier 2009. LAC/2009/3705. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009035755/227/85.

(090040574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den neunzehnten Februar um 08.20 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

**IST ERSCHIENEN:**

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 55, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 18. Februar 2009.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, gemäss eines Beschlusses vom 10. März 2008 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134995, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 200 vom 25. Januar 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134995, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxembourg, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 200 vom 25. Januar 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von ein und fünfzig tausend und zwei und neunzig Euro drei und achtzig Cents (51.092,83 EUR), neun und vierzigtausend zwei hundert und achtzig Komma acht drei (49.280,83) Manager-Aktien und ein tausend achthundert und zwölf (1.812) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 17 April 2008 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um zwölf tausend fünf hundert und acht und fünfzig Euro und null zwei Cents (12.558,02 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von ein und fünfzig tausend und zwei und neunzig Euro und drei und achtzig Cents (51.092,83 EUR) auf drei und sechzig tausend fünf hundert und fünfzig Euro und fünf und achtzig Cents (63.650,85 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- ein tausend ein hundert und einunddreissig Komma zwei fünf (1.131,25) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von einer Million ein hundert und dreissig tausend ein hundert und achtzehn Euro und fünf und siebenzig Cents (1.130.118,75 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- elf tausend vier hundert und sechs und zwanzig Komma sieben und siebenzig (11.426,77) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von zwölf tausend fünfhundert und acht und fünfzig Euro und null zwei Cents (12.558,02 EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von einer Million ein hundert und dreissig tausend ein hundert und achtzehn Euro und fünf und siebenzig Cents (1.130.118,75 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von drei und sechzig tausend sechs hundert und fünfzig Euro fünf und achtzig Cents (63.650,85 EUR), eingeteilt in sechzig tausend sieben hundert und sieben Komma sechs null (60.707,60) Manager-Aktien und zwei tausend neun hundert drei und vierzig Komma zwei fünf (2.943,25) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr ein tausend neun hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/817. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035757/231/94.

(090040525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**F.C.T.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4410 Soleuvre, Z.I. "Um Woeller".

R.C.S. Luxembourg B 94.698.

L'an deux mille neuf,

Le trois février,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "F.C.T.C. LUXEMBOURG S.A.", avec siège social à L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 864 du 22 août 2003, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire SECKLER, le 16 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés, numéro 1066 du 14 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 94.698.

L'assemblée est présidée par Monsieur François CANDITO, indépendant, demeurant à F-57255 Sainte-Marie-aux-Chênes, 10, rue de Bretagne,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SLOUS, comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis BUTRYN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, route de Bettembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

Transfert du siège social de Foetz vers Soleuvre; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article trois, alinéa premier, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Foetz à Sanem, à l'adresse suivante:

Z.I. "Um Woeller", L-4410 Soleuvre.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'alinéa premier de l'article trois des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (1<sup>er</sup> alinéa)** . Le siège de la société est établi à Soleuvre."

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Candito, J. Slous, R. Butryn, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A. C, le 5 février 2009. LAC/2009/4498. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 mars 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009035754/227/52.

(090040691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Prentice S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 65.143.

L'an deux mil huit, le dix-neuvième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „PRENTICE S.A.", avec siège social au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 65143 constituée suivant acte reçu en date du 18 juin 1998 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 671 du 19 septembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERIENNE, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur de Madame Sandrine DURANTE, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au dix du mois de juin à onze heures, et subséquente modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dix du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

2. Dispositions transitoires: Pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2008, se terminera le 31 décembre 2008. Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de la société, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, se tiendra le dix du mois de juin 2009 à onze heures.

### 3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date d'Assemblée Générale Annuelle pour la porter au dix du mois de juin à onze heures ainsi qu'en conséquence l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 11.** L'assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le dix du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant."

#### *Deuxième résolution*

Pour autant que de besoin et à titre de dispositions transitoires, l'assemblée acte que pour l'exercice social ayant débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2008 et qui se terminera le 31 décembre 2008, l'assemblée générale appelée à approuver les comptes annuels de l'exercice clôturé le 31 décembre 2008, se tiendra le dix du mois de juin 2009 à onze heures.

#### *Troisième résolution*

Pour autant que de besoin, l'assemblée décide de ratifier la conversion automatique de la devise du capital de la société de ITL en EURO et de mettre les statuts en concordance. Il y a ainsi lieu de lire l'article 3 des statuts comme suit: "Le capital social est fixé à trois cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-seize euros quatre-vingt dix-huit cents (EUR 335.696,98) divisé en six cent cinquante (650) actions sans désignation de valeur nominale".

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Sandrine Durante, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2008. LAC/2008/51660. Reçu 12 € (douze euros).

*Le Receveur (signé):* Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009035748/202/70.

(090040473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

### **Partners Group Secondary 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.995.

Im Jahre zwei tausend und neun.

Den neunzehnten Februar um 08.30 Uhr.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2163 Luxembourg, 55, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 18. Februar 2009.

Welche Vollmacht, vom Mandanten und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt einer Urkunde des amtierenden Notars vom heutigen Tage beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparentin handelnd in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, gemäss eines Beschlusses vom 10. März 2008 bezüglich einer Erhöhung des Gesellschaftskapitals der PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I.- Die Gesellschaft PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR (hiemach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2163 Luxemburg, 40, avenue Monterey, H.G.R. Luxemburg Nummer B134995, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 12. Dezember 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 200 vom 25. Januar 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage, noch nicht formalisiert.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von drei und neunzig tausend drei hundert sechs und neunzig Euro fünf und sechzig Cents (93.396,65 EUR), eingeteilt in sieben und achtzig tausend sieben hundert und drei und siebenzig Komma neun eins (87.773,91) Manager-Aktien und fünf tausend sechs hundert zwei und zwanzig Komma sieben vier (5.622,74) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzungen Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäss eines am 21 August 2008 genommenen Beschlusses hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um fünfzehn tausend acht hundert vierzig Euro und vierzig Cents (15.840,40 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von drei und neunzig tausend drei hundert sechs und neunzig Euro und fünf und sechzig Cents (93.396,65 EUR) auf ein hundert und neun tausendzwei hundert und sieben und dreissig Euro und null fünf Cents (109.237,05 EUR) zu bringen durch die Ausgabe von:

- ein tausend vierhundert sechs und zwanzig Komma neun (1.426,90) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem gesamten Emissionsagio von einer Million vier hundert fünf und zwanzig tausend vier hundert drei und sieben Euro und zehn Cents (1.425.473,10 EUR) welcher gänzlich der Spezial Reserve der Gesellschaft zugeteilt wird;
- vierzehn tausend vier hundert und dreizehn Komma fünfzig (14.413,50) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

VI.- Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Betrag von fünfzehn tausend acht hundert vierzig Euro und vierzig Cents (15.840,40 EUR) erhalten hat, so wie den Betrag von einer Million vier hundert fünf und zwanzig tausend vier hundert drei und sieben Euro und zehn Cents (1.425.473,10 EUR) als Emissionsagio.

Die genannten Zeichnungs- und Einzahlungsbelege wurden dem unterzeichneten Notar vorgelegt, was hiermit ausdrücklich von ihm festgestellt wird.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).**

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von hundert und neun tausend zwei hundert sieben und dreissig Euro und null fünf Cents (109.237,05 EUR), eingeteilt in hundert und zwei tausend ein hundert sieben und achtzig Komma vier eins (102.187,41) Manager-Aktien und sieben tausend und neun und vierzig Komma sechs vier (7.049,64) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie."

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zwei tausend ein hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 mars 2009. Relation GRE/2009/819. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 mars 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009035762/231/89.

(090040525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**CR Acoustique & Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CR Acoustique S.à r.l.).**

Siège social: L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.800.

L'an deux mille neuf, le douze février respectivement le treize février.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- 1) Monsieur Romain FRANSSSENS, salarié, demeurant à L-5770 Weiler-la-Tour, 7, rue des Forges,
- 2) Monsieur Christophe GRAVIER, salarié, demeurant à F-57640 Servigny les Sainte Barbe, 32 B, rue de la Corvée,
- 3) Monsieur Michel FERNANDES RODRIGUES, salarié, demeurant à L-1511 Luxembourg, 206, Avenue de la Faiencerie.

Monsieur Romain FRANSSSENS et Monsieur Christophe GRAVIER, prénommés, déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée CR ACOUSTIQUE, S. à r. l. (ci-après: "la société") ayant son siège social à L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 314 du 24 mars 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution. La société est enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.800.

Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues par Monsieur Romain FRANSSSENS en raison de 50 parts sociales et par Monsieur Christophe GRAVIER à raison de 50 parts sociales.

Monsieur Christophe GRAVIER déclare ensuite céder et transporter sous les garanties légales de droit à Monsieur Romain FRANSSSENS, ce acceptant, huit (8) parts sociales au prix de cinq mille euros (5.000,- EUR), somme dont Monsieur Christophe GRAVIER accorde bonne et valable quittance pour en avoir reçu paiement en dehors de la présence du notaire.

Monsieur Christophe GRAVIER déclare encore céder et transporter sous les garanties légales de droit à Monsieur Michel FERNANDES RODRIGUES, ce acceptant, quarante-deux (42) parts sociales au prix de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), somme dont Monsieur Christophe GRAVIER accorde bonne et valable quittance pour en avoir reçu paiement en dehors de la présence du notaire. Monsieur Michel FERNANDES RODRIGUES déclare connaître parfaitement la situation financière de la société.

Les prédites cessions de parts sociales sont acceptées au nom de la société par ses deux gérants Messieurs Romain FRANSSSENS et Christophe GRAVIER.

Monsieur Christophe GRAVIER déclare ensuite démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérant administratif de la société.



Messieurs Romain FRANSSENS et Michel Fernandes RODRIGUES, en leurs qualités de seuls et uniques associés de la société, se réunissent en assemblée générale extraordinaire des associés, à laquelle ils déclarent avoir été valablement convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La démission de Monsieur Christophe GRAVIER en tant que gérant administratif de la société est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

*Deuxième résolution*

A la suite des diverses cessions de parts sociales, l'article 6 des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. par Monsieur Romain FRANSSENS, cinquante-huit parts sociales: . . . . .	58
2. par Monsieur Michel FERNANDES RODRIGUES, quarante-deux parts sociales: . . . . .	42
Total: cent parts sociales: . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement".

*Troisième résolution*

Les associés décident de modifier la dénomination sociale de la société en CR ACOUSTIQUE & DESIGN S. à r. l. et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de CR ACOUSTIQUE & DESIGN S. à r. l."

*Quatrième résolution*

Les associés nomment Monsieur Michel FERNANDES RODRIGUES, salarié, né le 24 novembre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-1511 Luxembourg, 206, avenue de la Faïencerie comme gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Remich et à Strassen.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute; les parties sub 2) et sub 3) ayant signé à Remich en date du 12 février 2009 et la partie sub 1) et le notaire soussigné ayant signé à Strassen en date du 13 février.

Signé: R. FRANSSENS, C. GRAVIER, M. FERNANDES RODRIGUES, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 17 février 2009. Relation: REM/2009/225. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 mars 2009.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009035811/8085/73.

(090040214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

**Stendhal Rouge S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.266.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the third day of March,  
Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

HKLK 2008 Irrevocable Trust, a company organised under the laws of the United States of America, having its registered office at 4550, New Linden Hill Road, 19808 Wilmington, Delaware, United States of America,

here represented by Ms Catherine Cadet, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted on February 18<sup>th</sup>, 2009.

A copy of said proxy, has been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above, has requested the notary to state that:

(i) the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Stendhal Rouge S.à r.l., incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 7, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 952 of April 17, 2008 (the Company);

(ii) the capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) divided into 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (one euro cent);

(iii) the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

(iv) the appearing party is appointed as liquidator of the Company;

(v) the appearing party declares (i) that, except for administrative charges for liquidation purposes of the Company, all the known debts have been paid, (ii) that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown, of the Company, and (iii) that the liquidation of the Company is terminated without prejudice as it assumes all the liabilities of the Company;

(vi) the Company hereby is liquidated and the liquidation is closed;

(vii) full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates; and

(viii) the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is drawn-up in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document has been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trois mars,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HKLK 2008 Irrevocable Trust, une société avec siège social à 4550 New Linden Hill Road, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

représentée par Melle Catherine Cadet, employée privée, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2009,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) la comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Stendhal Rouge S.à r.l., constituée suivant acte du notaire Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 952 an date du 17 avril 2008 (la Société);

(ii) le capital social de la Société s'élève à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) divisé en 1,250,000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0.01 (un centime d'euro) chacune;

(iii) la comparante décide de dissoudre la Société avec effet immédiat;

(iv) la comparante est nommée liquidateur de la Société;

(v) la comparante déclare (i) que, excepté les dettes contractées par la Société pour les besoins de sa liquidation, les dettes connues ont été payées, (ii) qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers connus ou inconnus, de la Société et (iii) que la dissolution est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société;

(vi) la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée;

(vii) pleine et entière décharge est donnée aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et

(viii) les livres, documents et dossiers de la Société seront conservés durant une période de cinq ans au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. Le présent acte en langue anglaise est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais primera.

Signé: C. Cadet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 mars 2009. Relation: LAC/2009/8466. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-  
Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009036690/5770/78.

(090041416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2009.

**CPP Investment Board European Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 254.775,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.828.

In the year two thousand and nine, on the sixth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Canada Pension Plan Investment Board, a company having its registered office at One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, and being a Canadian Crown corporation created by the Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, in December 1997,

here duly represented by Ms. Natacha Trunkwald, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch (Grand-Duchy of Luxembourg), on October 20, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 398 of February 23, 2006, and amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, dated April 3, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1421 of July 11, 2007.

II- That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company, currently fixed at eighty-four thousand six hundred fifty euro (EUR 84,650.-) and represented by three thousand three hundred eighty-six (3,386) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, by an amount of one hundred seventy thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 170,125) to bring it to the amount of two hundred fifty-four thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 254,775.-), by the issuance of six thousand eight hundred and five (6,805) new shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription by Canada Pension Plan Investment Board to the new shares to be issued by the Company as specified in item 1. above and payment by way of a contribution in kind made to the Company of a receivable in an amount of one hundred seventy thousand one hundred and thirty euro (EUR 170,130.-) owed by the Company to Canada Pension Plan Investment Board pursuant to an interest free loan agreement granted by Canada Pension Plan Investment Board;

3. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase which shall be read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at two hundred fifty-four thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 254,775) represented by ten thousand one hundred ninety-one (10,191) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.";

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Acknowledgement and acceptance of the resignation of Mr. Charles Etonde as B manager of the Company;

6. Appointment of Mr. Ganash Lokanathen as new B manager of the Company for an unlimited period;

7. Miscellaneous.

III- That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred seventy thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 170,125.-) in order to bring it from its present amount of eighty-four thousand six hundred and fifty euro (EUR 84,650.-) represented by three thousand three hundred eighty-six (3,386) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of two hundred fifty-four thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 254,775.-) by the issue of six thousand eight hundred and five (6,805) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder, duly represented as stated above, declares to subscribe to the six thousand eight hundred and five (6,805) newly issued shares of the Company, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting in a receivable of an aggregate amount of one hundred seventy thousand one hundred and thirty euro (EUR 170,130) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable), which is part of an interest free loan agreement.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the pro forma accounts of the Company as per December 31, 2008 and signed for approval by the management of the Company (the Pro Forma Accounts) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company.

The value of the contribution of the Receivable has been certified to the undersigned notary by a certificate dated March 6, 2009 issued by the management of the Sole Shareholder and the Company in respect of the Receivable, such certificate states in essence that:

"- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the attached pro forma accounts as per December 31, 2008, booked as part of the interest free loan agreement under item 8. pages 2 and 7 (the Pro Forma Accounts);

- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Pro Forma Accounts is valued at at least one hundred seventy thousand one hundred and thirty euro (EUR 170,130) and since the Pro Forma Accounts, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable."

Such certificate and a copy of the Pro Forma Accounts of Company, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The contribution in kind of the Receivable from the Sole Shareholder to the Company shall be allocated as follows:

- EUR 170,125.- (one hundred and seventy thousand one hundred and twenty-five euro) shall be allocated to the share capital account of the Company; and

- EUR 5.- (five euro) shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at two hundred fifty-four thousand seven hundred and seventy-five euro (EUR 254,775) represented by ten thousand one hundred and ninety-one (10,191) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company in Luxembourg, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and accept the resignation of Mr. Charles Etonde in his capacity as B manager of the Company effective as of March 2, 2009.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint, for an unlimited duration, with effect as of the date hereof Mr. Ganash Lokanathen, Chartered Accountant, born in Malaysia on July 5, 1978, with professional address 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, as B manager of the Company.

As a result, the board of managers of the Company will thus be composed as follows:

- Mr. Derek Miners, as A manager;
- Mr. Andreas Demmel, as B manager; and
- Mr. Ganash Lokanathen, as B manager.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.- (two thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le six mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Canada Pension Plan Investment Board, avec siège social au One Queen Street East, Suite 2600, Toronto, Ontario, M5C 2W5, une société canadienne d'Etat créée par le Canada Pension Plan Investment Board Act, c.40, 1997, en décembre 1997,

ici dûment représentée par Natacha Trunkwald, avocat, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- Que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société, une société à responsabilité limitée constituée le 20 octobre 2005 suivant un acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398 du 23 février 2006, et modifié pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, en date du 3 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 11 juillet 2007.

II- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société, actuellement fixé à quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros (EUR 84.650,-) et représenté par trois mille trois cent quatre-vingt-six (3.386) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à concurrence d'un montant de cent soixante-dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 170.125) afin de le porter à un montant de deux cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 254.775,-), par l'émission de six mille huit cent cinq (6.805) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription par Canada Pension Plan Investment Board aux nouvelles parts sociales que la Société émettra telles que mentionnées au point 1. ci-dessus et libération par un apport en nature effectué à la Société par une créance d'un montant de cent soixante-dix mille cent trente euros (EUR 170.130,-) détenue par la Société envers Canada Pension Plan Investment Board en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt accordé par Canada Pension Plan Investment Board;

3. Modification de l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus qui aura la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 254.775) représenté par dix mille cent quatre-vingt-onze (10.191) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.";

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Constatation et acceptation de la démission de M. Charles Etonde de ses fonctions de gérant B de la Société;

6. Nomination de M. Ganash Lokanathen en qualité de nouveau gérant B de la Société;

7. Divers.

III- Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société, actuellement fixé à quatre-vingt-quatre mille six cent cinquante euros (EUR 84.650,-) et représenté par trois mille trois cent quatre-vingt-six (3.386) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à concurrence d'un montant de cent soixante-dix mille cent vingt-cinq euros (EUR 170.125,-) afin de le porter à un montant de deux cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 254.775,-), par l'émission de six mille huit cent cinq (6.805) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique, dûment représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux six mille huit cent cinq (6.805) nouvelles parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant total de cent soixante-dix mille cent trente euros (EUR 170.130,-) que l'Associé Unique détient envers la Société (la Créance) qui représente une partie d'un contrat de prêt sans intérêt.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée, entre autres, par (i) les comptes pro forma de la Société au 31 décembre 2008 et signés pour accord par la gérance de la Société (les Comptes Pro Forma) et (ii) un certificat émis à la date des présentes, émis par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

La valeur de l'apport de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 6 mars 2009 émis par la gérance de l'Associé Unique et la Société, relatif à la Créance, ledit certificat expose essentiellement que:

" - la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est indiquée sur les comptes pro forma tels qu'au 31 décembre 2008 ci-annexés, et est enregistrée en tant que partie du contrat de prêt sans intérêt au poste 8 pages 2 et 7 (les Comptes Pro Forma);

- l'Associé Unique est l'unique propriétaire de la Créance, et le seul ayant-droit de la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société d'après les Comptes Pro Forma annexés est d'au moins cent soixante-dix mille cent trente euros (EUR 170.130) et depuis les Comptes Pro Forma, aucun changement matériel ne s'est produit qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est soumise à aucune restriction ou grevée d'un nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de la Créance apportée à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance."

Ce certificat et une copie des Comptes Pro Forma, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature de la Créance de l'Associé Unique à la Société sera affecté de la manière suivante:

- EUR 170.125,- (cent soixante-dix mille cent vingt-cinq euros) sera affecté au compte capital social nominal de la Société; et

- EUR 5,- (cinq euros) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

33071

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-quatre mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 254.775) représenté par dix mille cent quatre-vingt-onze (10.191) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités qui s'y rapportent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de constater et accepter la démission de M. Charles Etonde de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 2 mars 2009.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, à compter de la date des présentes, M. Ganash Lokanathen, Expert Comptable, né en Malaisie le 5 juillet 1978, avec adresse professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société sera donc composé de la manière suivante:

- M. Derek Miners, gérant A;
- M. Andreas Demmel, gérant B; et
- M. Ganash Lokanathen, gérant B.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000.- (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: N. TRUNKWALD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2009. Relation: LAC/2009/8974. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): F. SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 11 mars 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009036161/242/246.

(090041226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

**Hyosung Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Z.I. Piret.

R.C.S. Luxembourg B 121.171.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HYOSUNG LUXEMBOURG S.A.  
6 RUE DE L'INDUSTRIE  
L-7737 COLMAR-BERG  
Signatures

Référence de publication: 2009035935/801245/15.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2009, réf. DSO-DC00126. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090040618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---

**Arita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.692.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Christophe ROEDER, Expert Comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Luxembourg-Strassen, 7A, Rue Thomas Edison;

"le mandataire" de la société par actions simplifiée de droit français ERIC-LORA S.A.S., ayant son siège social à F-06000 Nice (France), 37, Boulevard Carabacel;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée ARITA S.à R.L., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 69, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 81.692, a été constituée suivant acte reçu le 11 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1005 du 14 novembre 2001.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "ARITA S. à R.L.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 100.000,- (cent mille Euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 100,-(cent Euros) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "ARITA S.à R.L."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la fiduciaire PKF WEBER & BONTEMPS, ayant son siège à L-1445 Luxembourg-Strassen, 7A, Rue Thomas Edison.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. ROEDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2009. Relation: LAC/2009/6387. Reçu: soixante quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 FEV. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009035788/211/45.

(090040471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2009.

---